

ARRÊTÉ N° 293 / 2021 du 29 DEC. 2021

Relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L1432-4 et D1432-28 à D1432-30 ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de La Réunion - Mme LADoucETTE Martine ;
- VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Considérant les propositions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion lors de sa séance d'installation du 6 décembre 2021,

ARTICLE 1 : La commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion est composée comme suit :

1° – Au titre des collectivités territoriales :

a) Un conseiller régional :

- Dr Laëtitia LEBRETON, conseillère régionale, titulaire
(Mme Evelyne CORBIERE, conseillère régionale, suppléante)

b) Le Président du conseil départemental de La Réunion (ou son représentant) :

- Dr Jean-Marie VIRAPOULLE, conseiller départemental, titulaire
(Mme Adèle ODon, et M. Aurélien CENTON, conseillers départementaux, suppléants)

c) Un représentant des groupements de communes :

- Titulaire, en attente de désignation,
(Suppléant(e) en attente de désignation)

d) Un représentant des communes :

- M. Gérald KERBIDI, élu municipal, commune de Saint-Joseph, titulaire
(*Dr Daniel JATOB, élu municipal, commune de Sainte-Marie, suppléant*)

2° - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) Deux représentants d'associations agréées d'usagers au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Mme Carole HEINRICH, représentante de l'association AFM-Téléthon, titulaire
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)
- Mme Gabrielle FONTAINE, représentante de l'association France Alzheimer Réunion, titulaire
(*Mme Sylvie AGNEZ, représentante de l'association France Alzheimer Réunion, suppléante*)

b) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)
- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

c) Deux représentants des associations de personnes handicapées dont un intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)
- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

3° Au titre des représentants des conseils territoriaux de santé (sans objet)

4° - Au titre des partenaires sociaux :

a) Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :

- M. Jean-François NAMTAMECOU, représentant CFTC, titulaire
(*M. Eric SMITH et Mme Gladys ARAGOT, représentants CFTC, suppléants*)

b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :

- M. Vincent THEODOLY LANNES, représentant du MEDEF, titulaire
(*Mme Aude D'ABBADIE et M. Romain LEFEBVRE, représentants du MEDEF, suppléants*)

c) **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :**

- Dr Guillaume CANAT, La Halte Père Etienne Grienenberger, titulaire
(M. Nicolas NOUVEAU, et Mme Sophie LEGARNISSON, LHPEG, suppléants)

d) **Un représentant des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin:**

- En attente de désignation,

7° - Deux membres au titre de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

- En attente de désignation
- En attente de désignation

ARTICLE 2 : Le collège des membres avec voix consultative comprend les membres suivants :

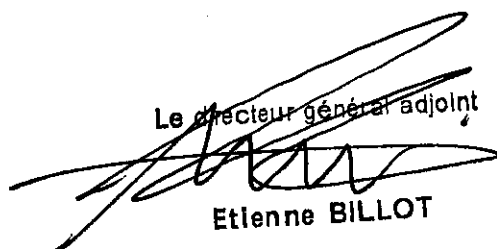
- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- la directrice générale de l'agence régionale de santé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 29 DEC. 2021

P/ La directrice générale

Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT

c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

- M. Joseph ALIDOR, chambre de métiers et de l'artisanat, titulaire
(*Mme Marie Andrée DOLPLHIN et Mme Christine TELOVAVY DELPLANQUE, chambre de métiers et de l'artisanat, suppléantes*)

d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

- Titulaire, en attente de désignation,
(*Suppléant(e) en attente de désignation*)

5° - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

- Mme Andréa LE CALVE, représentante de la Fédération Santé Habitat, titulaire
(*Mme Maryse PICARD, représentante de la Fédération Santé Habitat, suppléante*)

b) Un représentant de la Mutualité française :

- Mme Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française, titulaire
(*Mme Ruffine BELVISEE et Dominique GOPAL, représentants de la Mutualité française, suppléants*)

6° - Au titre des offreurs des services de santé :

a) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

- M. Stéphane PALLARD, directeur général APAJH, titulaire
(*Mme Josette INFANTE, IRSAM, suppléante*)
- M. Moïse FONTAINE, directeur territorial de l'océan Indien de l'ALEFPA, titulaire
(*Monsieur Axel MAHO, BIOTOPE, suppléant*)
- M. Dominique SAMUEL, directeur général AFL, titulaire
(*M. Jerry GAUVIN, AFL, suppléant*)
- M. Tonino LEGROS, directeur général ADAPEI, titulaire
(*Mme Emmanuelle TERGEMINA, directrice générale Association Claire Joie, suppléante*)

b) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

- M. Frédéric POTHIN, directeur général ASFA, titulaire
(*Mme Olga VAULBERT, présidente de l'ORIAPA, suppléante*)
- M. Bertrand BAREIGTS, directeur de la Résidence de la miséricorde, titulaire
(*M. Cyril ARBAUD, Fondation Père Favron*)
- M. Laurent MORIN, directeur territorial de la Croix Rouge Française, titulaire
(*Mme Pascale DUCH, suppléante*)
- M. Jean-Paul PINEAU, directeur général de la Fondation Père Favron, titulaire
(*Mme Florence JURY, Fondation Père Favron, suppléante*)